Nations Unies E/CN.6/2003/NGO/8

Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme
Quarante-septième session
3-14 mars 2003
Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures prises dans les domaines critiques et autres dispositions et initiatives à prendre en la matière : droits fondamentaux de la femme et élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles conformément au Programme d'action de Beijing et aux textes adoptés à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Déclaration présentée par la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

La Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes, qui représente 22 organisations féminines établies dans 12 pays, travaille depuis de nombreuses années à la promotion des droits fondamentaux, spécialement ceux des femmes et des enfants. Nous sommes profondément préoccupés par toutes les formes de violence, quelles que soient leurs causes, à l'égard des femmes, en particulier en Europe de l'Est. Malgré les efforts faits pour favoriser le changement à la suite de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, toutes les formes

* E/CN.6/2003/1.
** Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.

03-20905 (F) 290103 290103

de violence à l'égard des femmes, y compris la violence dans la famille, semblent gagner du terrain.

La violence dans la famille exercée contre les femmes de tous âges :

- Constitue une manifestation d'inégalité fondamentale entre les sexes;
- Perpétue à la fois les actes de violence physique contre les femmes et les mentalités qui les encouragent;
- Constitue un précédent, qui sert de modèle de comportement aux enfants, c'est-à-dire aux générations futures.

L'ampleur considérable de ces agressions physiques et psychologiques va au-delà de toutes les distinctions et frontières sociales, de la pauvreté à la richesse, de l'analphabétisme à la plus haute éducation, et se retrouve sous tous les systèmes politiques. Les mentalités qui encouragent l'inégalité entre les sexes contribuent à la domination physique et psychologique des femmes et des enfants au foyer et à l'extérieur, favorisent des phénomènes sociopathes d'agression, comme le trafic de femmes et d'enfants, et perpétuent l'inégalité politique et économique des femmes partout dans le monde. La nécessaire évolution des comportements et des mentalités souvent entretenus par des modèles socioculturels traditionnels menace des rapports bien établis, et elle est ignorée ou repoussée. En Europe de l'Est, les efforts récents de démocratisation commencent à porter sur les questions concernant les femmes, mais l'inégalité fondamentale apparaît de façon frappante dans la persistance de la violence dans la famille et dans ses formes publiques les plus courantes : les enlèvements, les manipulations, les contraintes, le trafic, voire même les meurtres, dont les femmes sont victimes de la part des trafiquants.

La violence qui s'exerce dans la famille contre les femmes est inacceptable et nous demandons que tous les gouvernements adoptent des politiques à la fois strictes et simples, en vue d'une tolérance zéro vis-à-vis de cette forme pernicieuse de violation des droits de l'homme. La lutte contre la violence contre les femmes dans la famille aura accessoirement pour conséquence l'amélioration de la condition de la femme à l'extérieur du foyer et, chose plus importante, elle offrira des modèles de comportement positifs à la nouvelle génération.

Pour faire évoluer les mentalités à l'égard des femmes à l'échelle mondiale, les gouvernements doivent jouer un rôle plus dynamique et :

- Exécuter ou parrainer des programmes d'éducation à l'intention des adultes pour prévenir la violence au foyer;
- Assurer la formation des policiers, du personnel judiciaire, des agents de santé et autres à ces questions et, fait plus important,
- Inculquer aux enfants du monde entier le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et le refus de la violence dans la famille.

Notre Fédération, à l'instar de l'Association soroptimiste internationale et de la Fédération internationale pour l'économie familiale, et à l'appui des organisations non gouvernementales, invite tous les gouvernements à agir avec détermination pour mettre fin à la violence contre les femmes.